

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 03/2025

Création d'un "Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable", et l'adoption d'un règlement communal lié.

Madame la Présidente
Monsieur le Vice-président
Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 29 septembre 2025 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur pour élaborer ce rapport. La commission des finances a également rencontré le 23 septembre 2025 Monsieur Jérôme Oberson, Syndic et Monsieur François Henry, Municipal, qui ont répondu à nos questions et ont clarifié certains points nécessitant des précisions.

La Commission des finances relève en particulier que :

- Le Fonds est alimenté par l'indemnité communale sur l'usage du sol déjà existante, sans charge supplémentaire pour la population.
- Les montants seront désormais affectés de manière ciblée et transparente à des projets concrets en lien avec l'énergie, la mobilité et le développement durable. Nous recommandons toutefois d'orienter en priorité l'utilisation du Fonds pour des objets d'intérêt public.
- Le règlement communal, validé par le canton, garantit un cadre clair et conforme.

Conclusion :

La Commission des Finances estime que les propositions formulées dans le préavis municipal n° 03-2025 sont équilibrées, responsables et appropriées à la situation financière actuelle de la Commune de Servion. En conséquence, elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur
Richard Sermier

Membre
Bernard Burri

Membre
Frédéric Maffei

Servion, le 29 septembre 2025
